



COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement
Année universitaire 2020-2021

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 Mention Biodiversité, Ecologie, Evolution Parcours Dynamique et Conservation de la Biodiversité (DyCoB)** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021 :

Président/e : Jérôme MOREAU, maître de conférences

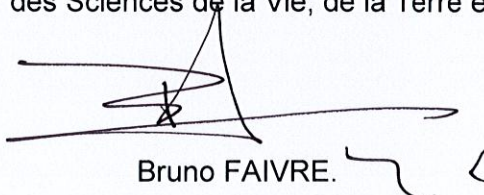
Membres :

- **Loïc Bollache, Professeur**
- **François Bretagnolle, Professeur**
- **Rémi Wattier, maître de conférences**

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 19 mars 2021

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,


Bruno FAIVRE.